

**Séance du Conseil communal de Denges**  
**Lundi 25 novembre 2013 à la salle des Jardins**

Il est 20h15 lorsque M. Grégoire TAVERNIER, Président du Conseil, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et tous.

**1. Appel**

L'appel effectué donne

Membres présents	37
Membres excusés	6
Membre non excusé	1

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

L'ordre du jour se présente comme suit :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2013
- 3) Correspondance
- 4) Communications du bureau
- 5) Communications municipales et échéancier
- 6) **Préavis 1/2013 : Nouveau règlement du Conseil Communal**
- 7) **Préavis 2/2013 : Adhésion à l'Association Régionale Touristique – Réorganisation du tourisme dans le district de Morges**
- 8) Propositions individuelles
- 9) Divers

Aucune objection n'étant formulée, l'ordre du jour est suivi tel que présenté.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 13 juin 2013**

Mme Denise FLURY POFFET mentionne que deux fautes de frappe se sont glissées dans son nom en page 62. Il est orthographié FLEURY-POFFET, alors que son patronyme s'écrit FLURY POFFET. Ces deux erreurs sont immédiatement corrigées. Aucune autre remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 13 juin 2013 est accepté par 34 voix et 3 abstentions. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER de le signer et il le paraphe également.

**3. Correspondance**

19.07.2013	Instructions du SECRI pour les votations fédérales du 22 septembre 2013
26.09.2013	Instructions du SECRI pour les votations fédérales du 24 novembre 2013-
11.10.2013	Courrier électronique à tous les membres du Conseil pour les informer du report de la date de l'assemblée du 4 novembre au 25 novembre 2013
11.10.2013	Réception de la lettre de démission de M. Richard Pleux, Municipal
26.10.2013	Réception des préavis 1 et 2/2013

- 29.10.2013 Réception d'un courrier électronique de M. Yann Marcelli annonçant sa démission du Conseil au 31.12.2013 pour cause de déménagement
- 02.11.2013 Réponse du Président au courrier de M. Marcelli
- 06.11.2013 Réception des budgets 2014 de la Commune et des EPSP
- 07.11.2013 Réception de la décision de la préfecture de Morges concernant l'élection complémentaire d'un ou d'une Municipale en remplacement de M. Richard Pleux, scrutin prévu le 9 février 2014 et en cas de second tour le 2 mars 2014
- 14.11.2013 Transmission à la Préfecture de Morges de l'ordre du jour de notre séance de ce soir ainsi que des préavis 1 et 2/2013.

#### **4. Communications du bureau**

Comme informé par courriel début octobre 2013, M.TAVERNIER confirme la démission de M. Richard PLEUX à son poste de Municipal. Suite à cette démission, M. TAVERNIER a rencontré M. PLEUX puis la Municipalité. Les raisons de sa démission sont qu'après 40 ans d'une vie professionnelle bien remplie, le poste et le travail ne correspondaient pas à ses aspirations. L'entrevue avec la Municipalité s'est faite en présence de Mme Andrea ARN, Préfète du District de Morges, qui a confirmé que le travail effectué par la Municipalité de Denges était réalisé de manière professionnelle. Il s'agit maintenant, en prévision du 9 février 2014, de trouver un nouveau candidat qui a la possibilité de s'annoncer jusqu'au 6 janvier 2014 12h00 au greffe municipal. En cas de 2<sup>ème</sup> tour, prévu le 2 mars 2014, l'annonce de candidature doit être présentée jusqu'au 11 février 2014 à 12h00 au greffe municipal.

Aucune remarque ou question n'est formulée.

#### **5. Communications municipales et échéancier**

##### Plans de quartier

M. MONNIN donne quelques informations sur les plans de quartier en préparation.

*Plan de quartier des Marais* : le quartier des Marais se situe vers les dépôts BALTISBERGER. Ce plan a, sur le principe, été accepté par la Municipalité ainsi que le Groupe Technique de Morges. L'étape suivante est l'examen préalable par le Canton, démarche entamée par le mandataire de M. BALTISBERGER, propriétaire du terrain. Les conclusions du Canton sont attendues.

*Plan de quartier des Ochettes* : il a également, sur le principe, été accepté par la Municipalité et le Groupe Technique de Morges. De même a-t-il été envoyé, à mi-mai 2013, à l'examen préalable au Canton. Lors de son renvoi par le Canton en septembre 2013, la sortie du parking prévue sur la RC 79, avait été refusée. Malgré les arguments développés par la Municipalité, le Canton a persisté dans son refus. Suivant la procédure en vigueur, un examen complémentaire doit à nouveau être effectué, ce qui reporte la décision du Canton en janvier 2014.

La Municipalité a, entretemps, approché tous les propriétaires des parcelles concernées pour les informer des coûts de la réalisation en évoquant également les répercussions découlant de la motion Haldy, qui permet de faire participer tous les propriétaires aux équipements communautaires, tels que écoles, etc...La répartition possible du terrain, pour faciliter la réalisation, a également été abordée avec les détenteurs des parcelles. L'étape suivante sera la mise à l'enquête, prévue au printemps 2014 et en dernier lieu, la présentation au Conseil Communal qui devra accepter ou refuser ce plan de quartier.

Taxe au sac

M. FRANCO précise que, depuis l'entrée en vigueur de la taxe au sac, VALORSA effectue des pointages réguliers dans les communes. Denges a fait l'objet d'un contrôle le 27 septembre 2013, et seuls 0,4% des sacs ont été déclarés non conformes alors que le seuil de tolérance est fixé à 5%.

Il souligne encore que la Municipalité a repris des études pour parvenir à une bonne élimination des déchets. Des informations ultérieures seront communiquées, mais il annonce toutefois qu'une première mesure a déjà été mise en place, s'agissant du ramassage bimensuel des papiers et cartons, à condition toutefois que le conseil accepte l'augmentation du budget s'y rapportant. Enfin, la benne à déchets verts entreposée aux Eterpys a été remplacée par un modèle plus fonctionnel.

Soleil d'Automne

Quelques explications de M. CHARMEY au sujet de cette association : il s'agit du groupe des aînés de Denges, Echandens, Lonay et Bremblens. Denges a également une structure qui lui est propre, chapeauté depuis une douzaine d'années par Mme BRIAND. Cette dame va toutefois stopper son activité et M. CHARMEY lance un appel aux candidats intéressés à reprendre cette activité.

**6. Préavis 1/2013 – nouveau règlement du Conseil Communal**

M. TAVERNIER invite M. Eladio GERMAN pour la commission technique à donner lecture de son rapport sans les conclusions.

La discussion est ouverte, mais aucune remarque n'est formulée. M. TAVERNIER demande à M. GERMAN de donner lecture des conclusions du rapport.

Tenant compte de l'amendement proposé par la commission, tendant à supprimer le préambule, déjà mentionné à l'article 1a et spécifiant « toute désignation de personne, de statut ou de fonction dans le présent règlement vise indifféremment une femme ou un homme » M. TAVERNIER met au vote l'amendement relatif à cette suppression.

**Amendement accepté par 35 voix et 1 abstention.**

**Le préavis 1/2013 est accepté à l'unanimité par 36 voix.**

**7. Préavis 2/2013 – Adhésion à l'Association Régionale Touristique. Réorganisation du tourisme dans le district de Morges**

M. TAVERNIER invite Mme Pascale MENU pour la commission technique à donner lecture de son rapport sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

Denges n'étant pas un village touristique, M. DE VESTELE se demande quel serait l'avantage d'adhérer à ce projet.

Reconnaissant que Denges n'a effectivement pas une vocation touristique, M. MONNIN explique que c'est par solidarité et pour dynamiser la région que cette adhésion, dont les retombées seront indirectes, se justifie.

Mme SEBASTIANI n'a pas compris le financement détaillé tel que présenté. 3 points d'informations sont prévus et un office régional. Le coût est deux fois plus élevé qu'avant. L'argent utilisé pour la promotion et la communication représente CHF 128'000.-, ce qui lui paraît élevé.

En cas d'acceptation, M. MONNIN confirme que le coût ne dépassera pas CHF 3.- par habitant, ce qui représente environ CHF. 5'000.- pour la commune de Denges.

M. PILLOUD souhaite savoir s'il existe des statistiques des chambres d'hôtes dans notre village.

M. CHARMEY dit qu'il doit y avoir 2 ou 3 chambres d'hôtes au-dessus des Moulins.

M. VUILLE tient à souligner que Denges fait la jonction avec la commune d'Ecublens et la Venoge. A partir de la source de la Venoge, jusqu'au lac, toutes les communes en font partie.

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. TAVERNIER demande à Mme MENU de donner lecture des conclusions de son rapport.

**Le préavis 2/2013 tel que présenté par la Municipalité est accepté par :**

**31 voix**

**3 non**

**2 abstentions**

#### **8. Propositions individuelles**

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du Conseil

#### **9. Divers**

M. VUILLE, délégué à l'ERM souhaite savoir qui l'accompagnera pour représenter la Municipalité lors de la séance prévue le 10 décembre prochain et quelle sera la position de la commune si des questions sont posées.

M. CHARMEY précise qu'il n'y a aucune obligation d'être à plusieurs pour pouvoir voter. La convocation n'est pas encore parvenue à la Municipalité ; il ne peut dès lors donner aucune précision actuellement

M. DUINKER a remarqué que des sacs non conformes destinés à collecter les déchets méthanisables sont parfois déposés sur le bord de la route et non dans les containers prévus à cet effet. Cette pratique pourrait entraîner une dénonciation du contrat par VALORSA, au détriment de la population. Il estime opportun d'adresser un tout ménage aux habitants pour les rendre attentifs au fait que désormais seuls les containers idoines seront ramassés.

M. CHARMEY a effectivement constaté ce problème, mais précise que VALORSA tolère ce genre de pratique pour l'instant.

M. FRANCO souligne que si les sacs utilisés sont aux normes, ce n'est pas un problème, d'autant plus que le directeur de VALORSA a confirmé qu'il n'y avait pas de souci particulier à Denges.

M. DUINKER reprecise qu'il parlait du problème représenté par des gros sacs non conformes de feuilles mortes ou branchages.

M. FRANCO promet d'éclaircir ce point.

Mme FLURY POFFET se demande, lors des votations, comment sont comptabilisés les votes « blancs ». Sont-ils considérés comme valables ?

M. TAVERNIER indique que le PV du bureau des votations est généré automatiquement par informatique et que les bulletins blancs ne sont pas comptés dans les bulletins valables. Parlant de votations, il relève avec satisfaction que le taux de participation des votations du 24 novembre 2013 s'est élevé à environ 60%.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h50.

Le Président

G. Tavernier



La Secrétaire

F. Palpacuer